

Le Centre Palois d'Hébergement d'Urgence (CPHU)

Un dispositif permettant la mise à l'abri d'urgence en logement autonome

MISSION DU SERVICE

Le CPHU est un dispositif d'hébergement d'urgence. Il accueille des **personnes isolées, seules ou en couple**, avec ou sans enfant, éventuellement accompagnées d'animaux. Le CPHU propose **40 appartements**, répartis dans l'agglomération paloise. Les bénéficiaires arrivent sur ce dispositif après une orientation du SIAO. Une continuité de service est proposée du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00. La durée de séjour au CPHU est de 15 jours, renouvelables.

Le dispositif assure différentes prestations :

- Une mise à disposition d'un **hébergement** en logement individuel, équipé et meublé ;
- Un **primo-diagnostic social** et une **aide à l'activation des droits sociaux**, en lien avec le SIAO et les services sociaux référents ;
- Une **écoute, des informations, des conseils, une orientation et un soutien**, selon les besoins de chacun.

Une visite hebdomadaire au logement est organisée par le travailleur social du CPHU, afin de suivre l'évolution de la situation de la personne, de la mobiliser sur son parcours et d'assurer une veille sur le logement. Les résidents participent financièrement à leur hébergement, à hauteur de 15 % de leurs ressources, si tant est qu'ils en aient. Ils signent un contrat de séjour et sont soumis au respect du Règlement de fonctionnement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accueillies** : **88**, dont 53 nouvelles situations

Nombre de sorties : **37**

Sexe : 24 femmes et **64 hommes**

Âge : 16 ont moins de 18 ans, 5 ont entre 18 et 25 ans, 24 entre 26 et 40 ans, **33 entre 40 et 55 ans** et 10 ont plus de 55 ans.

Durée moyenne de séjour : **11,7 mois**

Taux d'occupation : **82 %** en raison d'une capacité d'accueil maximale atteinte début mai



Année d'ouverture : 2014

Nombre d'ETP : 2,97

Nombre de places : 53 dont 9 fléchées CHRS Urgence

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Au moment de leur arrivée sur le dispositif, des personnes en situation de rupture

Sur les 53 personnes entrées sur le dispositif, la plupart étaient sans domicile auparavant, hébergées via le 115 ou chez un tiers.

Des partenaires orienteurs traditionnels

Les orientations restent majoritairement réalisées par le CCAS et la SDSEI. Nous pouvons également noter une légère augmentation des orientations par d'autres services de l'OGFA, tels que le CPH notamment.

Des personnes majoritairement éloignées des circuits de l'insertion professionnelle

Sur les 72 adultes accompagnés sur l'année, seuls 7 ont été en situation d'emploi à un moment donné de la prise en charge par le service. Parmi ceux restants, un nombre conséquent sont sous le régime d'invalidité, bénéficient de RQTH ou sont dans des situations sanitaires ne permettant pas d'entrevoir d'insertion professionnelle à court ou moyen terme.

| Une augmentation notable du nombre d’hospitalisations

Nous constatons que le public accueilli semble de plus en plus fragile, tant d’un point de vue somatique que psychique. Les usagers cumulent une vingtaine d’hospitalisations, d’une durée allant de quelques jours à 3 semaines, que ce soit à l’hôpital général, à l’hôpital psychiatrique ou en unité de sevrage.

| À la sortie, des ressources stabilisées, mais principalement constituées de minimas sociaux

16 usagers bénéficient du RSA, 7 bénéficient d’autres ressources (revenus de formation ou ARE et ASS), 5 de l’AAH, 4 de retraites ou de pensions d’invalidité, 4 de salaires et 1 est sans ressource.

| À la sortie, des solutions de logement qui restent diversifiées

- 14 usagers ont obtenu une place en hébergement généraliste et 2 ont été admis sur des dispositifs d’Intermédiation Locative;
- 4 se sont relogés dans le parc public et 1 dans le parc privé;
- 5 ont trouvé refuge chez des tiers;
- 2 ont été incarcérés;
- 11 personnes sont sorties sans solutions ou ont quitté le dispositif sans prévenir (dont 4 exclues).

Ces données mettent en évidence le fait que le CPHU est bel et bien l’antichambre des autres dispositifs d’insertion ou de stabilisation.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

L’année 2025 a été marquée par une accentuation des fragilités du public accueilli. Les personnes orientées présentent des pathologies psychiques et somatiques multiples et sont de plus en plus éloignées du soin, rendant l’accompagnement plus complexe. Cette réalité a notamment conduit au décès de deux personnes accompagnées par le service, soulignant l’urgence de mieux articuler les parcours de soins. En raison de ces problématiques, le **parcours de relogement, ainsi que les orientations sur d’autres dispositifs adaptés aux besoins de chacun, sont ralentis.**

L’objectif fixé l’année précédente a été atteint : le parc locatif a été reconstitué grâce à la gestion locative de l’OGFA, permettant de stabiliser les effectifs avec **une capacité d’accueil de 53 places**. L’ouverture à de nouveaux publics (familles monoparentales, couples avec enfants) est désormais effective et contribue à faire évoluer les pratiques de l’équipe éducative.

Nos collègues du service de la gestion locative se sont retrouvés face à la **tension du marché locatif et, de ce fait, la capacité d’accueil n’a été atteinte qu’en mai 2025**. Cela vient expliquer **le taux d’occupation de 82 %** calculé sur la base de 53 places sur toute l’année.

Enfin, à la demande de nos financeurs, **une nouvelle mission** a été confiée au service, en lien avec le 115 : l’équipe procède désormais à des visites d’évaluation auprès des nouveaux arrivants sur le 115, afin de réaliser un premier recueil de données et d’orienter les personnes, de manière réactive, vers la prise en charge la plus adaptée. Elle contribue donc à alimenter le logiciel national SI SIAO et favorise la fluidité des parcours. Entre avril et décembre, 51 personnes ont été orientées et 30 ont été rencontrées. Les personnes non rencontrées n’ont pas souhaité se présenter aux rdvs proposés.

PERSPECTIVES

Le service souhaite, pour l’année à venir, consolider et développer ses liens partenariaux avec les acteurs de droit commun : CCAS, SDSEI, CHP, hôpital général, SPIP et associations intervenant dans le champ du droit des étrangers. Ces partenariats sont essentiels pour répondre aux besoins de plus en plus complexes du public accompagné.

En outre, l’équipe émet le souhait d’accéder à des formations ciblées sur les problématiques rencontrées : réduction des risques, droits des étrangers et accompagnement en fin de vie. Ces apports permettraient de renforcer la pertinence et la cohérence des interventions auprès des personnes accueillies.